



peut on modifier taux definitif d une ATI suite à une expertise concernant autre accident

Par **marie34070**, le **21/11/2023** à **10:52**

Etant fonctionnaire et en retraite depuis le 01/09/23 j'ai eu un accident de travail concernant la main en 2017 avec ATI 10% confirmée en définitif par médecin spécialiste en mai 2023. Or en 02/2023 j'ai eu un autre accident de travail concernant le genou en février 2023 et une convocation le 11/09/2023 où un médecin agréé a décidé de baisser celle-ci à 6%. Ma question est la suivante, ayant reçu de la part du service des pensions de l'état ma notification définitive de mon ATI à 10% et étant retraitée depuis le 01/09/23, est-il légal que ce médecin décide de modifier mon ATI,? Merci pour votre réponse